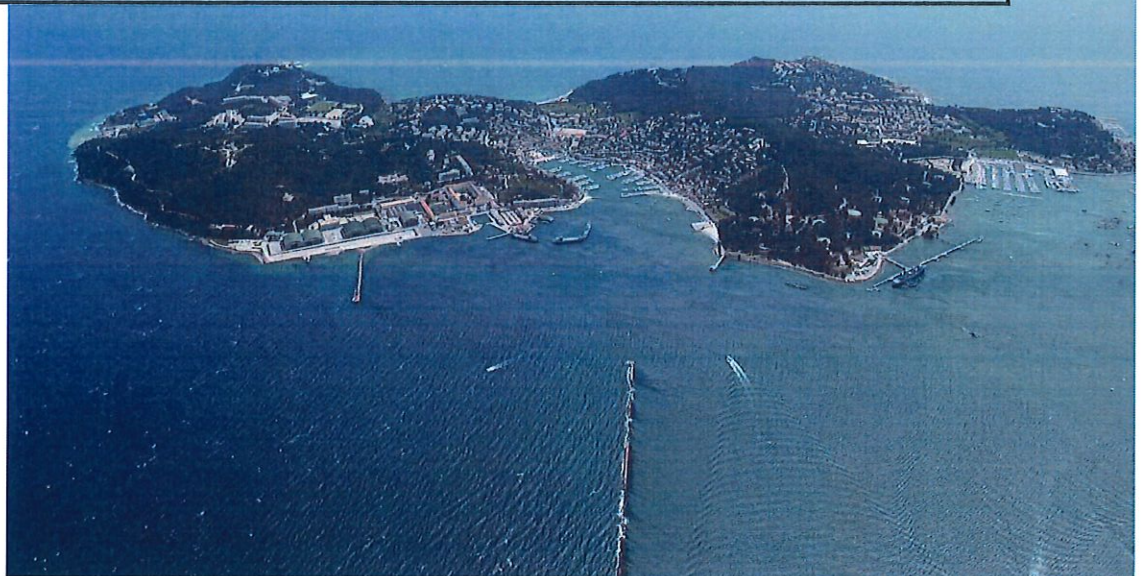


2021

PRESENTATION SYNTHETIQUE
DES DOCUMENTS BUDGETAIRES
DE LA COMMUNE



L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire associée.

Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs (article L. 2121-17 du CGCT).

- **La composition d'un document budgétaire :**

Le budget primitif et le compte administratif doivent être présentés conformément aux modèles définis par l'instruction budgétaire et comptable concernée (M14 en l'occurrence).

La production des annexes est obligatoire et font partie intégrante du budget.

- **La publicité des budgets et des comptes :**

L'article 107 de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015 a modifié les articles L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et comptes.

Dans les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités.

Cette présentation doit, dans un délai d'un mois à compter de l'adoption du document budgétaire, être mise en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, dans son intégralité, et dans des conditions garantissant :

- son accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- la gratuité et la facilité de son accès par le public, pour sa lecture comme pour son téléchargement,
- sa conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de la collectivité ;
- sa bonne conservation et son intégrité.

Le compte administratif :

Le **compte administratif** d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Le vote du budget primitif :

Le budget primitif est en principe voté avant le 15 Avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat. Cette date est reportée au 30 Avril les années de renouvellement des organes délibérants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET DE LA COMMUNE

La synthèse du compte administratif du budget de la commune – section de fonctionnement est la suivante :

O11	charges à caractère général	1 191 544, 10 €
O12	charges de personnel	3 760 277, 71 €
O14	atténuation de produits	803 371, 68 €
65	autres ch. de gestion courante	489 643, 54 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	-
66	charges financières	26 024,12 €
67	charges exceptionnelles	11 498, 99 €
68	provisions semi-budgétaires	107 037,32 €
O22	dépenses imprévues	
	total opérations réelles	6 389 397, 46 €
O23	virement à l'investissement	2 526 408,56 €
O42	transferts entre sections	288 358, 93 €
	total opérations d'ordre	288 358, 93 €
	total dépenses fonctionnement	6 677 756, 39 €

O13	atténuation de charges	90 660, 86 €
70	produits	511 647, 38 €
73	impôts et taxes	4 998 799, 01 €
74	dotations et participations	1 140 116, 16 €
75	autres produits	185 790, 95 €
76	produits financiers	-
77	produits exceptionnels	33 266, 51 €
78	Reprise sur prov.semi-budg.	24 000 ,00 €
	total opérations réelles	6 984 280, 87 €
O42	transferts entre sections	55 855, 16 €
	total opérations d'ordre	55 855, 16 €
	total recettes fonctionnement	7 040 136,03 €

En 2020, le budget de la commune affiche un excédent de fonctionnement de l'ordre de 362 379, 64 € soit un excédent cumulé à hauteur de 3 342 666, 77 €.

Malgré le contexte sanitaire et les nouvelles dépenses que la commune a dû prendre en charge pour assurer la gestion de la crise, des économies ont été réalisées au niveau des dépenses courantes et des dépenses de personnel.

Les recettes sont également en hausse par rapport aux prévisions budgétaires.

En investissement, l'année 2020 a été marquée par la réalisation de plusieurs opérations sur la commune notamment :

- Les travaux d'agrandissement du cimetière communal ;
- Les travaux d'aménagement d'un logement social au cimetière communal.

- Les travaux de plantation et de réaménagement du chemin des écoles ;

Les dépenses totales d'investissement en 2021 s'établissent à 1 988 219.06 € et les recettes à hauteur de 1 189 930.79 €.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	5 191.77 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	24 437.69 €
012	Charges de personnel et assimilés	10 456.69 €			
014	Atténuations de produits	1 204.14 €			
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	106 €
042	Opérations d'ordre	1 541.27 €			
Total dépenses		18 393. 87 €	Total recettes		24 543.69 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
20 – 2188	Immobilisations corporelles	299.90 €	1068	Mise en réserve	2 818. 49 €
20 – 2135	Installations générales	801.89 €	040	Amortissement	1 541.27 €
Total dépenses		1 101.79 €	Total recettes		4 359.76 €

LE BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

Le budget de la commune a été présenté et approuvé lors de la séance du Conseil Municipal réuni le 9 Avril 2021.

L'équilibre du budget primitif 2021 s'établit à 13 601 962.68 €. Il se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 019 654, 94 €

- Section d'investissement : 4 582 307, 74 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la commune.

Elle doit être équilibrée en dépenses et recettes :

Les dépenses concernent pour l'essentiel les charges courantes (entretien des bâtiments, fluides, achats divers), les frais de personnel, les charges financières et les subventions aux associations.

Chap	Nature	En €	En %
011	Charges à caractère général	1 409 390,00 €	15,63%
012	Charges de personnel	3 999 000,00 €	44,34%
014	Atténuation de produits	895 090,00 €	9,92%
65	Autres charges courantes	445 965,00 €	4,94%
66	Charges financières	23 670,65 €	0,26%
67	Charges exceptionnelles	109 445,00 €	1,21%
23	Virement à la section d'investissement	1 805 558,29 €	20,02%
42	Opérations d'ordre entre sections	331 536,00 €	3,68%
		9 019 654,94 €	100,00%

Les recettes de la commune sont constituées par le produit des services (location, restauration et activités scolaires, organisation de manifestations, l'impôt et les taxes et les subventions et dotations de l'état.

Chap	Nature	En €	En %
013	Atténuation de charges	40 000,00 €	0,44%
70	Produits des services	540 135,00 €	5,99%
73	Impôts et taxes	4 842 628,00 €	53,69%
74	Dotations et participations	1 146 500,00 €	12,71%
75	Autres produits de gestion courante	183 000,00 €	2,03%
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	0,11%
78	Reprise de provisions	59 517,62 €	0,66%
42	Opérations d'ordre	54 520,00 €	0,60%
002	Excédent reporté	2 143 354,32 €	23,76%
		9 019 654,94 €	100,00%

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	1 409 390.00 €
O12	charges de personnel	3 999 000.00 €
O14	atténuation de produits	895 090.00 €
65	autres ch. de gestion courante	445 965.00 €
66	charges financières	23 670.65 €
67	charges exceptionnelles	109 445.00 €
68	provisions semi-budgétaires contentieux	-
	provisions semi-budgétaires RAR	-
	total opérations réelles	6 882 560.65 €
O23	virement à l'investissement	1 805 558.29 €
O42	transferts entre sections	331 536.00 €
	total opérations d'ordre	331 536.00 €
	total dépenses fonctionnement	7 214 096.65 €
OO2	déficit reporté	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 019 654.94 €

O13	atténuation de charges	40 000.00 €
70	produits	540 135.00 €
73	impôts et taxes	4 842 628.00 €
74	dotations et participations	1 146 500.00 €
75	autres produits	183 000.00 €
77	produits exceptionnels	10 000.00 €
78	Reprise sur provisions – contentieux	28 000.00 €
78	Reprise sur provisions – RAR	31 517.62 €
	total opérations réelles	6 821 780.62 €
O42	transferts entre sections	54 520.00 €
	total opérations d'ordre	54 520.00 €
	total recettes fonctionnement	6 876 300.62 €
OO2	excédent reporté	2 143 354.32 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 019 654.94 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En 2021, la commune fait le choix de financer 2 744 180 € d'investissement.

Opération	Intitulé de l'opération	RAR 2020 en €	Crédits nouveaux en €
0502	TERRAINS SPORTIFS		40 000
0602	MISE EN SECURITE	2 831	20 000
0607	VIDEO PROTECTION	245 736	-
0702	ERMITAGE		30 000
0806	CIMETIERE		5 000
201101	CUISINE CENTRALE AP/CP		187 000
201101	CUISINE CENTRALE RS		30 000
201102	ACCESSIBILITE		5 000
201103	ACQUISITION		100 000
201401	ILLUMINATIONS	37 081	10 000
201601	FORTS		20 000

53	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	355 194	312 110
68	INFORMATIQUE	19 346	10 0000
69	MOBILIERS ADMINISTRATIFS	1 125	5 000
201803	FLICHE BERGIS		900 000
76	MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES	884	5 000
77	DIVERS MATERIELS ST + PM (7750)	829	58 150
9701	ACQUISITIONS DE VEHICULES		131 000
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS ECOLES	5 674	5 000
	POSTES DE SECOURS+PLAGES NON		
0604	CONCEDEES		41 920
202001	BUDGET CITOYEN		45 000
202002	PLANTATIONS	11 434	84 000
202003	NOUVEAU FOYER DES JEUNES		700 000
	ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS		
202004	(tennis)	42 468	
TOTAL DES OPERATIONS			2 744 180.00

Les projets structurants de la commune sont :

- La réhabilitation de la propriété Fliche Bergis dont les travaux devraient débiter en Septembre 2021 pour une réception prévisionnelle en Septembre 2023 ;
- L'aménagement d'un foyer des jeunes et d'une médiathèque au centre village dont les travaux devraient débiter en Septembre 2021 pour une réception en Septembre 2022 ;
- L'aménagement de deux logements sociaux, Rue Anatole France.

Les projets d'investissement de la commune seront financés grâce à la capacité d'autofinancement de la commune, les subventions des partenaires institutionnels ainsi qu'un emprunt à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

204	Subventions d'équipement versées	212 000.29 €
2-	Opérations d'équipement	2 744 180.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	51 750.00 €
	RAR Commune	722 602.60 €
	total opérations réelles	3 730 532.89 €
O40	Opérations d'ordre transfert entre sections	54 520 €
	total opérations d'ordre	54 520 €
001	Solde d'exécution reporté	797 254.85 €
	TOTAL DEPENSES	4 582 307.74 €

13	Subventions d'investissement	453 356.00 €
10	Dotations, fonds divers	472 000.00 €
	RAR Commune	320 545.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 199 312.45 €
	total opérations réelles	2 445 213.45 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 805 558.29 €
O40	transferts entre sections	331 536.00 €
	total opérations d'ordre	2 137 094.29 €
001	Excédent reporté	-
	TOTAL RECETTES	4 582 307.74 €

LE BUDGET DES GITES COMMUNAUX

La gestion des trois gîtes situés au sein du Domaine de l'Ermitage est gérée par un budget annexe spécifique. Ce budget contient également une section de fonctionnement et une section d'investissement lesquelles doivent être en équilibre.

Pour l'année 2021, le budget annexe des gîtes communaux prendra en charge les dépenses courantes d'entretien et les frais de personnel. Les recettes sont issues de la location de ces gîtes à hauteur de 25 000 € par an.

Des dépenses d'investissement sont également prévues afin de doter les gîtes de nouveaux mobiliers ou de prévoir divers agencements.

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	15 900.00 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	25 000.00 €
012	Charges de personnel et assimilés	20 000.00 €			
014	Atténuations de produits	2 000.00 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	59 998.82 €
042	Opérations d'ordre	2 691.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	42 907.82 €			
Total dépenses		84 998.82 €	Total recettes		84 998.82 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	-	001	Résultat reporté	439.48 €
20 – 2135	Installations, agencements	25 000.00 €	040	Opérations d'ordre	2 691.00 €
20 – 2184	Mobiliers	10 000.00 €			
20 – 2188	Autres immobilisations	11 038.30 €	021	Virement de la section de fonctionnement	42 907.82 €
16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000.00 €
Total dépenses		51 038.30 €	Total recettes		51 038.30 €

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021.

Le Maire

